



Indemnisation suite a un accident de la route

Par **astrid**, le **21/08/2008 à 10:00**

en 2004 j ai ete victime d un accident de la route.apres passage au tribunal j ai eu gain de cause et la partie adverse a été condamnée a me versée une indemnité egal a 6% d incapacité.l échéancier etait fin novembre 2007.Ace jour je n ai toujours rien reçu,mes avocats me disent qu il faut patienter et que de toute facon j ai les interets qui court.j ai l impression que l on me mene en bateau....je ne veux plus patienter quel recours peux t on avoir.merci d avance

Par **jeetendra**, le **21/08/2008 à 13:05**

bonjour, je pense que vous pouvez au moins obtenir une provision ou avance sur votre indemnisation, ce qui retarde les choses c'est qu'il y a eu un recours exercé par la partie adverse (appel) très certainement, ne connaissant pas votre dossier, ou une contre expertise, cordialement

Par **astrid**, le **22/08/2008 à 10:23**

bonjourrrrrrrtoute les expertises ont ete passées ainsi que les contre expertise avec expert judiciaire.j ai deja obtenu une provision de 8000 euros mais le montant total est de 35.000 euros , il sont comdamné et la date butoir etait fin novembre 2007.

Par **Tisuisse**, le **22/08/2008** à **23:36**

2 solutions via votre avocat : le juge d'application des peines et l'huissier.